



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 071-217100148-20260526-DCM_100B_2026-AI



REPUBLIQUE
FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION

Portant sur l'acceptation d'un don par Madame Valérie DAURY et de Monsieur Jean-François TREHOUR portant sur une collection de 138 échantillons minéraux et fossiles

N ° 100-2026 / DMP

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 9 de l'article L. 2122-22 du même code ;

Vu l'annexe ci-jointe.

Article 1 : ACCEPTE le don d'une collection de 138 échantillons minéraux et fossiles de la part de Madame Valérie DAURY et de Monsieur Jean-François TREHOUR, collection constituée par leur père, Monsieur Michel TREHOUR.

Article 2 : PRECISE que les objets du don seront intégrés au matériel d'étude du Muséum.

Article 3 : PRECISE que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 26 mai 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1^{ère} adjointe
Madame Cathy NICOLAO-VERDENET

